

## Commission des Finances du 13 mars 2024 à 18h00

\*\*\*

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Karine CLAUDE, Cédric PIERREL, Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGES, Willy LANGLOIS, Ludovic VINCENT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Philippe CUNY, Dorine ROBERT, Emmanuelle AUBERT.

Excusés : Michaël ROHR, Jean-Michel MARTIN, Jean-Michel PHILIPPE.

Services municipaux : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

### 1°) Préparation du débat d'orientations budgétaires – budgets annexes

Madame CLAUDE donne lecture de la note d'orientations budgétaires qui sera présentée en conseil municipal du 18 mars 2024.

Concernant le projet d'investissement d'optimisation de la chaufferie programmé en 2024, la subvention de l'ADEME devrait être connue pour le mois d'avril ce qui permettra ensuite de notifier le marché public à l'entreprise retenue et d'engager les travaux à partir du printemps. La subvention de l'ADEME semble assez probable, une subvention a également été demandée au conseil départemental mais le retour risque d'être plus long. En fonction, l'emprunt à faire sera ajusté, estimé à 50 000 €, sachant que 117 000 € sont autofinancés par le budget chaufferie.

Sur le budget forêt, les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement. Concernant le fonds d'aide pour les bois scolytés, Cédric PIERREL demande de vérifier si le chiffre de 2 millions d'€ est exact, ce à quoi il est répondu positivement, ce qui est en effet une somme assez faible.

Sur le budget Lotissement, les écritures de stock sont encore à venir avant que le résultat 2023 soit définitif : elles sont en attente de la trésorerie pour passation.

Les orientations d'investissements sont les suivantes :

Budget	Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s)
Chaufferie (€ HT)	Travaux d'optimisation du réseau de chaleur et de la chaudière bois	500 000,00 €
	Changement éclairage Chaufferie passage en LED	7 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>507 000,00 €</b>
	Forêt (€ HT)	Lutte contre l'incendie
Programme sylvicole 2024		20 000,00 €
Achats de terrains		20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00 €</b>

Madame CLAUDE précise qu'à partir du compte administratif 2024, les annexes budget vert et dette verte seront obligatoires au sein des budgets municipaux. En l'attente d'un décret précisant les modalités d'élaboration de ces éléments, et les résultats étant ceux de l'année 2023, une brève annexe figure au document définissant sommairement les impacts généraux des projets d'investissement réalisés et à venir.

Une autre annexe a été ajoutée pour définir les propositions d'investissement faites à la communauté de communes des hautes vosges sur les budgets de l'eau et de l'assainissement. Daniel JOMARD demande si l'ensemble des propositions seront retenues. Il est répondu qu'à ce stade la communauté

de communes réfléchi aux équilibres budgétaires, mais que compte tenu du volume d'investissement proposé l'ensemble semble finançable.

## **2°) Préparation du débat d'orientations budgétaires – budget général**

Madame CLAUDE donne lecture de la note d'orientations budgétaires qui sera présentée en conseil municipal du 18 mars 2024.

Concernant la fiscalité 2024, Daniel JOMARD aimerait que les taux puissent diminuer quelque peu, même symboliquement, si l'équilibre budgétaire le permet, afin de contrecarrer quelque peu la nouvelle hausse des bases d'imposition de 3,9%.

Cédric PIERREL remarque toutefois que la hausse de nos dépenses de fonctionnement contraintes, notamment sur les dépenses énergétiques, nécessitent davantage de recettes pour être couvertes.

Didier HOUOT précise que le recalcul de l'attribution de compensation au niveau de l'intercommunalité n'est pas une certitude, il faut que la CLECT statue à ce sujet à la communauté de communes.

Il est précisé que suite à la réforme nationale de la taxe sur la consommation finale d'électricité, la Commune reçoit davantage de recettes à ce titre, ce qui a été cumulé à des recettes antérieures versées plus tardivement par certains fournisseurs. L'année suivante, la recette sera vraisemblablement moins importante, aux alentours de 70 000 €.

La masse salariale paraît en forte hausse (environ 11%) mais cela se justifie par de nombreuses hausses : hausse indiciaire, postes vacants en 2023 remplacés en 2024, remplacements à prévoir pour des absences en cours, hausse des cotisations, prime inflation.

La réfection de la toiture de l'ancienne école maternelle de Zainvillers (hors logements) a été ajoutée pour 65 000 € car elle est en très mauvais état et beaucoup de fuites sont régulièrement constatées alors que des faux plafonds ont été faits récemment.

Les coûts de raccordement de l'espace saint-hubert à la chaufferie bois doivent être ajoutés à l'opération 2409 pour environ 10 000 €.

2 000 € sont ajoutés à l'opération 2408 pour l'automatisation de la gestion de l'eau chaude sanitaire de la salle polyvalente.

Au sujet des subventions, Yannick PIQUEE demande lesquelles seront demandées pour financer les ponts, il est répondu qu'au regard des délais envisagés pour les travaux (été 2024), seul le département pourra être sollicité, la DETR exigeant un dépôt de dossier l'année précédente.

Les orientations d'investissements sont les suivantes :

<b>Dénomination du projet</b>	<b>Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)</b>
1509 – Place de la Libération	7 000,00
2303 – Ecoles 2023	16 300,00
2401 – Voirie 2024	356 500,00
2402 – Bâtiments 2024	89 500,00
2403 – Ecoles 2024	37 000,00
2404 – Terrains 2024	20 000,00
2405 – Electrification et Eclairage Public 2024	10 000,00
2406 – Services techniques 2024	389 500,00

2407 – Mairie 2024	24 000,00
2408 – Equipements sportifs et de loisirs 2024	629 500,00
2409 – Espace St Hubert	26 500,00
2410 – Maison de santé	15 000,00
2411 – Camping	0,00
2412 – Vidéo-protection	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 670 800,00 €</b>

### **3°) Règlement budgétaire et financier :**

Suite à l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57, il est obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier fixant les modalités d'élaboration, de vote et d'exécution du budget municipal. Un projet de document a été soumis pour étude aux membres du conseil municipal dans la convocation à la séance du 18 mars.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h45.

Vagney, le 19 mars 2024,  
La vice-présidente de la commission finances,  
Karine CLAUDE



